

# Cadre de référence

## pour la prévention des usages d'alcool et de drogues en milieu professionnel

adopté le 15 mai 2012 à l'issue de la conférence internationale « *Alcool, drogues et prévention en milieu professionnel: quels enjeux, quels défis pour les gouvernements, l'entreprise et les personnels?* »

[http://www.coe.int/T/DG3/Pompidou/Source/Activities/Workdrug/P-PG-Work\\_2012\\_3rev1\\_Final\\_Declaration\\_fr.pdf](http://www.coe.int/T/DG3/Pompidou/Source/Activities/Workdrug/P-PG-Work_2012_3rev1_Final_Declaration_fr.pdf)

# Qu'est-ce que le cadre de référence?

Voir déroulé [http://www.coe.int/T/DG3/Pompidou/Activities/work\\_fr.asp](http://www.coe.int/T/DG3/Pompidou/Activities/work_fr.asp)

- Issu des travaux du groupe d'experts ad hoc
- Cf *Prévention, en milieu professionnel de la consommation d'alcool et de drogues (COE\_mai 2014)*

Déclaration finale adoptée en mai 2012



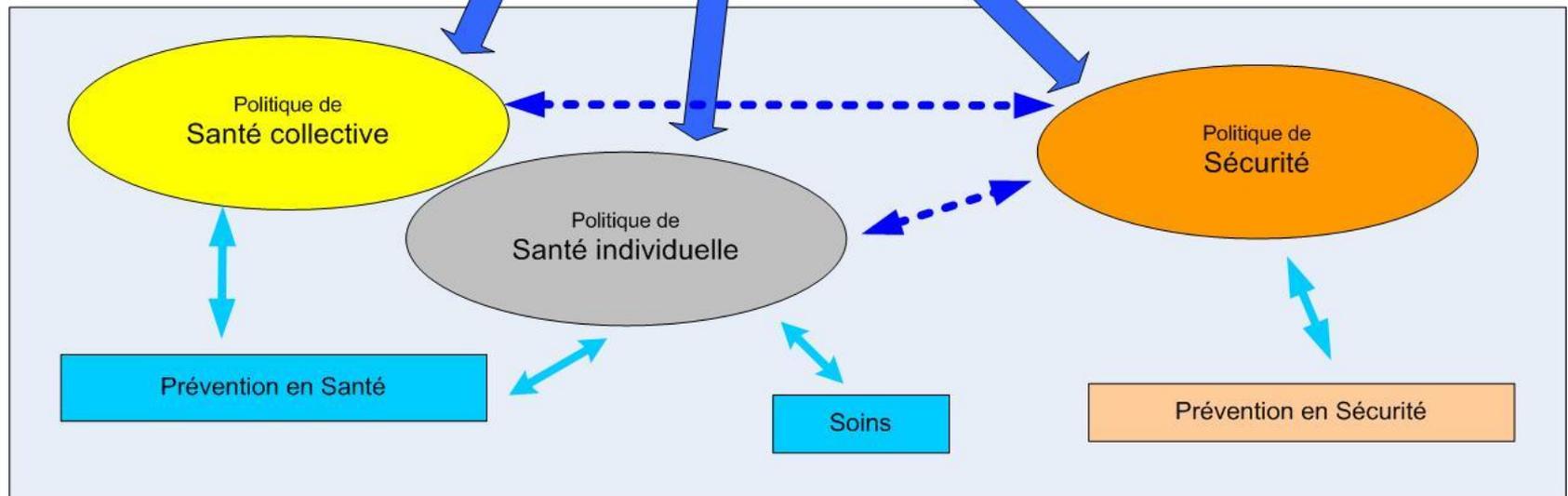
Cadre de référence

**Objectif:** Construire une politique coordonnant les approches sécuritaires et sanitaires

*Cette politique doit être adoptée, pertinente et efficace en milieu professionnel*

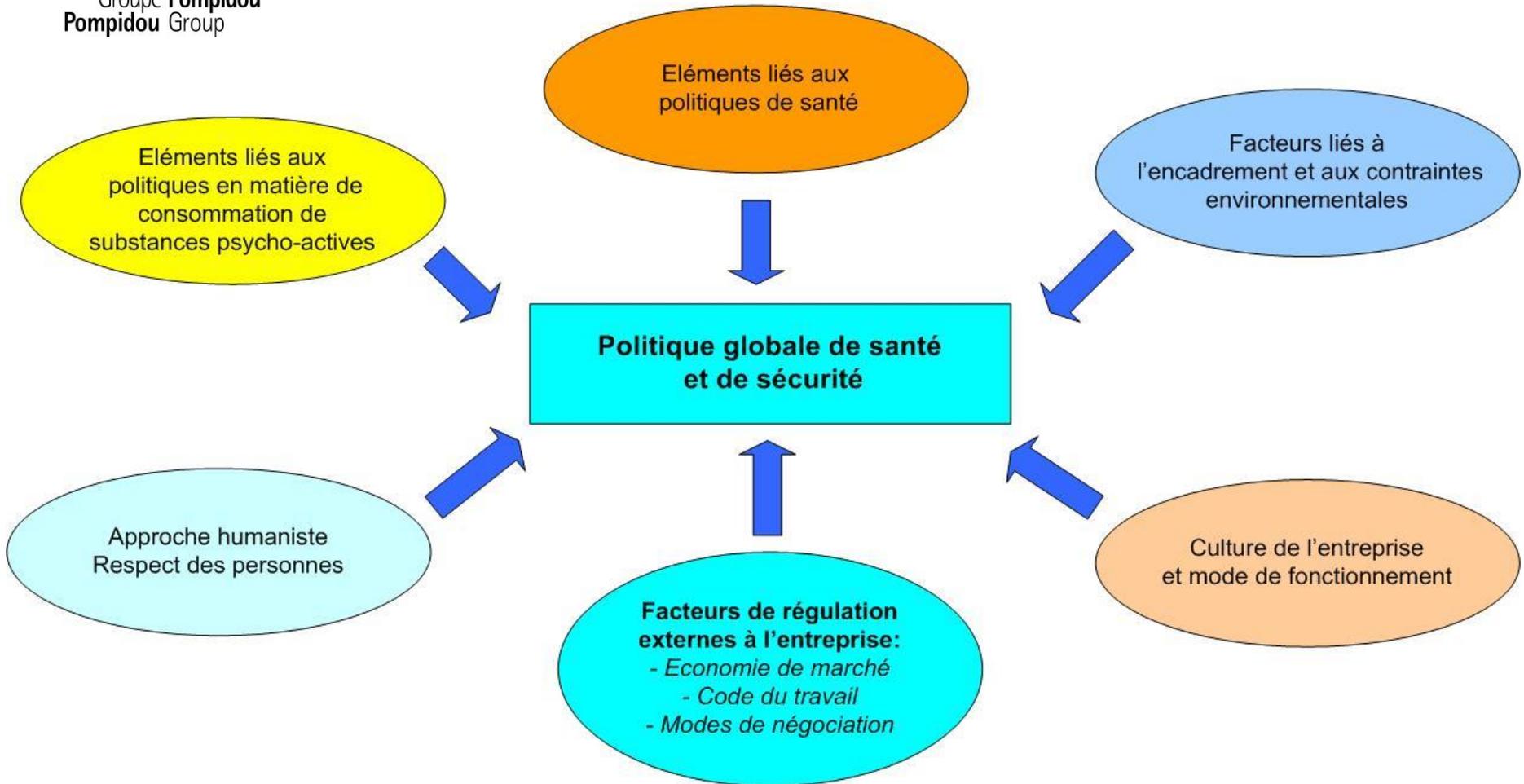
*Cela nécessite de l'expertise pour :*

- ↳ L'évaluation de la prévalence / de l'incidence / de l'impact des conduites addictives dans l'entreprise
- ↳ L'analyse des risques
- ↳ L'identification des rôles et responsabilités des acteurs
- ↳ L'identification des compétences mobilisables



*Il s'agit de développer une approche globale qui allie santé et sécurité*

## Il existe des contraintes extérieures qu'il faut prendre en compte



## Objectifs du cadre de référence

**Ce cadre de référence, non prescriptif, valorise les bonnes pratiques repérées et mises en partage pour :**

- Préserver la santé des personnes en tant qu'individus ou salariés
- Éviter les dommages et dysfonctionnements au sein de l'entreprise et l'atteinte à l'outil de travail
- Clarifier les droits et obligations de chacun des acteurs
- Dépasser, au croisement de plusieurs obligations et libertés fondamentales, la seule logique de sécurité par une logique d'optimisation de la valeur travail

# Le cadre de référence

## quelques principes clefs

- Trois fonctions : prévention, sécurisation et prise en charge
- Un élément distinctif/autres outils : son universalité. Respect des approches nationales spécifiques
- Cadre fondé sur les principes de responsabilité, de transparence, de respect des libertés individuelles et collectives
- Il propose une approche équilibrée (santé, sécurité des personnes/de l'outil)
- Il donne les moyens d'une approche intégrée aux autres dispositifs de prévention dans l'entreprise
- Participation de tous les acteurs et Implication du management
- Il vise, dès l'amont de la prévention, à préciser les rôles et responsabilités des différents acteurs
- Il articule obligation de résultats et moyens mis à disposition

## Valeur ajoutée du cadre de référence

Les conduites addictives sont dommageables pour les personnes et le fonctionnement de l'entreprise, d'où la nécessité d'une **politique conciliant des objectifs de santé et de sécurité au travail, en limitant les conséquences sur l'employabilité.**

**Une politique de prévention, fondée sur ces principes, est favorable :**

- au fonctionnement des entreprises et au développement économique
- au développement de la santé, du développement personnel et du bien-être des employés.

## Cadre de référence pour la prévention des usages d'alcool et de drogues en milieu professionnel